



Déclaration CHSCT 13 juin 2017

C'est entre les deux tours des élections législatives que se réunit ce CHSCT départemental, avec le constat que les risques qui pèsent sur cette instance sont méconnus de la population.

Si l'ensemble des organisations syndicales FSU, CGT Educ'Action et UNSA Education de ce département ont fait le choix de s'exprimer d'une seule voix, c'est que nous savons que le président Macron porte la remise en cause des « institutions représentatives du personnel » et plus exactement la fusion des comités d'entreprise, des CHSCT et des DP en une instance unique.

Pourtant, une clarification du fonctionnement des instances des entreprises avait eu lieu avec la loi Rebsamen de 2015, et permettait au contraire de préciser les missions de ces différentes instances. Une nouvelle fois, c'est un dispositif à peine mis en place qui est remis en cause sans évaluation, sans concertation et sans analyses des évolutions nécessaires à la qualité du travail en cours.

Depuis 2015, et non sans mal, les organisations syndicales ont veillé à la mise en place de cette instance dans toutes les entreprises, quelque soit leur taille, afin que partout sur notre territoire, des représentants du personnel disposent d'un droit d'information, de consultation, d'expertise et d'alerte sur les conditions de travail de leurs collègues. Une évolution positive, qui permettait une vigilance permanente dans chaque entreprise et une évaluation des risques professionnels en relation directe avec les personnes concernées.

Force est de constater que ce regard quotidien sur l'action de protection due aux salariés par leurs employeurs pose soucis, puisqu'à la demande insistante des organisations patronales, le président de la république prévoit de rassembler des instances existantes pour surcharger les ordres du jour et éviter ainsi une action experte des représentants du personnels.

Nous réagissons vivement sur cette question ce jour, pour rappeler l'importance des CHSCT, qui bien que récents font régulièrement la preuve auprès de nos collègues et de l'administration de la connaissance du milieu professionnel et de la qualité de l'information recueilli, afin de permettre de rechercher des solutions dans l'intérêt des agents et du bien vivre au travail, ce qui rappelle le est toujours synonyme d'une meilleure efficacité professionnelle.

Cette mesure dont vous nous direz peut-être qu'elle est ni votée, ni réfléchi pour s'appliquer directement dans la fonction publique reste néanmoins le signal d'un positionnement idéologique inquiétant qui définit le dialogue social comme un frein à l'esprit d'entreprendre.

La seule entreprise dont nous nous réclamons ici, est celle de l'amélioration des conditions d'exercice de nos collègues, nous tenons à affirmer que nous ne cautionnerons jamais la mise en cause de cette instance que nous défendrons afin de ne pas laisser place à une dérèglementation du monde du travail qui s'avèrerait dangereuse pour les travailleurs que nous sommes.

Nous voulons conclure notre déclaration à ce CHSCT en exprimant une pensée pour les collègues de notre département décédés tragiquement. Nous exprimons ici notre solidarité à leurs proches, à leurs collègues. Nous estimons nécessaire de réfléchir, avec tous les acteurs, aux conditions de travail et de formation des personnels: l'enquête qui sera réalisée par le CHSCTA aura pour tâche d'émettre les préconisations nécessaires à mettre en place dans un but de prévention.